



Le Cham'info

Bulletin d'informations de Chamarande
Mercredi 13 avril 2022

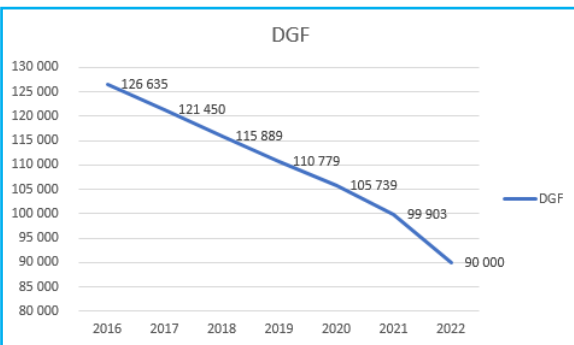


Numéro spécial budget 2022

Un contexte compliqué cette année

La politique de gestion prudente et rigoureuse de notre budget mise en œuvre chaque année doit pour 2022 s'adapter à des conditions particulières qui ont un impact fort sur nos décisions.

Au niveau international, dans un contexte où la pandémie liée au Covid entraîne une augmentation du coût de nombreuses matières premières, la guerre entre l'Ukraine et la Russie vient ajouter une hausse massive des tarifs de gaz, carburants... dont les répercussions se font largement sentir au niveau de notre commune.



Au niveau national, l'État demande toujours plus aux collectivités et donc aux communes alors que, dans le même temps, la DGF ou Dotation Globale de Fonctionnement, qui est un soutien versé par l'État aux communes, a été réduite de moitié en 10 ans.

Par ailleurs, des annonces très différentes selon les candidats à l'élection présidentielle auront un impact certain sur les ressources des communes et apportent une grande incertitude.

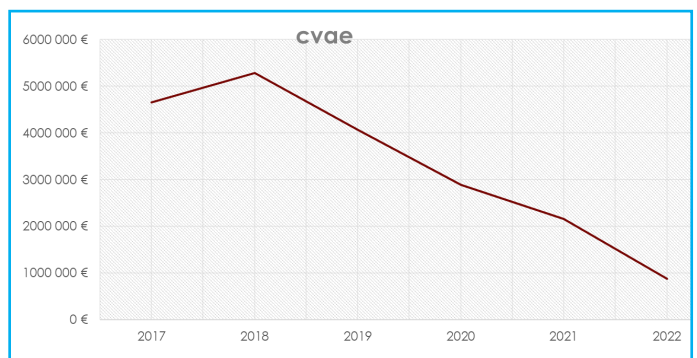
Au niveau de notre territoire, notre communauté de communes a vu ses ressources considérablement augmenter en 2017 par son agrandissement : la CCEJR a pris une place considérable dans notre quotidien. Elle est compétente dans des domaines très variés tels que la culture, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'aménagement du territoire et la sécurité.

Concrètement, la CCEJR prend en charge la voirie, l'éclairage public, la gestion des eaux usées et des déchets ménagers, elle permet l'accès aux conservatoires, médiathèques, crèches, accueil périscolaire, restauration scolaire, etc... compétences que notre budget ne nous permettrait pas d'assumer seuls. À cela, s'ajoutent des services mutualisés : la police municipale, l'urbanisme.

Les 16 communes qui la constituent versent à la CCEJR des attributions de compensations pour chaque compétence qui lui est transférée et reçoivent en échange tous ces services.

Jusqu'à maintenant, les communes de la CCEJR ont largement profité de sa richesse avec des **attributions de compensation très peu élevées, la prise en charge totale d'une taxe de péréquation (FPIC) ainsi que le paiement intégral des services mutualisés qui auraient dû être à la charge des communes.** Or, avec les choix stratégiques de Renault vis à vis de son site de Lardy, c'est **82% de la CVAE** (la seconde composante de la contribution économique territoriale) **perçue par la CCEJR qui disparaît, soit 4 millions d'euros.**

Il devient indispensable maintenant que chaque commune participe au coût réel des services à une plus juste hauteur.



Le résultat 2021

Des dépenses imprévues (frais d'avocat) et des recettes qui ne sont pas arrivées (taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti) conduisent à un bilan pour 2021 pratiquement à l'équilibre (-67€) alors que chaque année, un bilan positif permet de reporter sur les années suivantes cet excédent et ainsi d'augmenter nos capacités d'investissement. Cette année, pour la première fois, nous n'aurons pas cette possibilité.

Explication du budget communal de 2022

Le budget d'une commune est l'acte fondamental qui détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises par la commune. Il est **prévisionnel**, c'est-à-dire qu'il évalue les recettes à encaisser et les dépenses à faire sur une année, et doit être **voté avant le 15 avril**. Il se décompose en deux parties : la section d'**investissement** et la section de **fonctionnement**, avec dans chacune d'elles des recettes et des dépenses.

Le principe de **l'équilibre budgétaire** s'applique : les recettes et les dépenses doivent être d'un même montant dans la section d'investissement d'une part et dans la section de fonctionnement d'autre part.

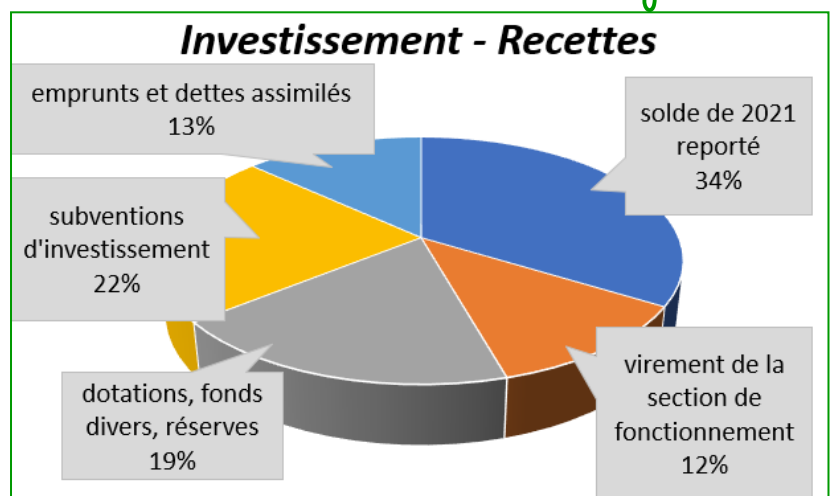
Ces deux sections sont totalement indépendantes l'une de l'autre. L'argent disponible sur le budget d'investissement ne peut pas être transféré sur le budget de fonctionnement. Si notre section de fonctionnement est fortement impactée pour 2022 par le contexte actuel, nos capacités d'investissement restent optimales.

La section d'investissement de notre budget

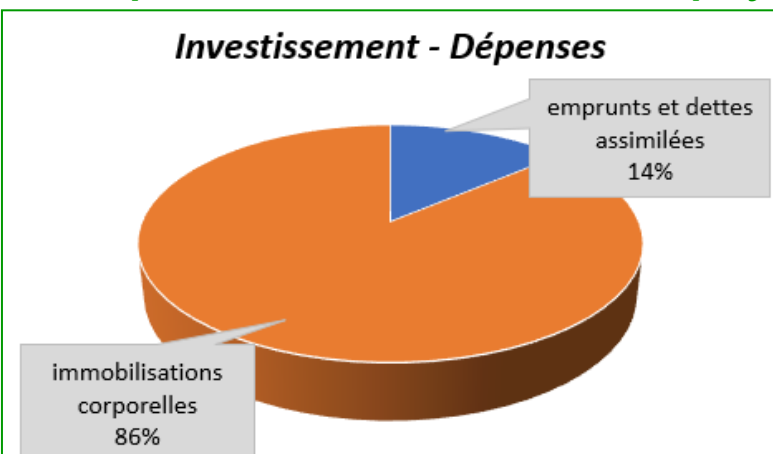
La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

Nos recettes : 522 676€

Parmi les recettes, figure notamment le produit de la vente du terrain de la Petite Vitesse qui apporte une part d'autofinancement à nos projets et nous permet aussi d'avoir une comptabilité rassurante face aux banques pour demander des crédits et ainsi conserver au maximum notre capital.



Nos dépenses en investissement = nos projets : 522 676€



Notre gestion est toujours extrêmement prudente dans chacun de nos projets : nous recherchons systématiquement **toutes les subventions** possibles.

Ainsi, certains projets sont financés jusqu'à 80%.

Nous aurons recours à **l'emprunt** pour nos grands projets avec une partie en autofinancement.

Ainsi, nous avons principalement inscrit en investissement :

- la réfection du préau de la mairie et des pompes à incendie pour préserver notre patrimoine,
- la réfection des WC de l'école Bolifraud qui attendent une mise en sécurité depuis trop longtemps,
- la réfection de l'ancien local incendie à côté de la mairie afin de créer une boutique éphémère,
- la réfection de la mairie : à la suite de l'effondrement d'une partie de la charpente de la salle du conseil, une étude globale des besoins du bâtiment complet a été réalisée,
- la création de la zone bleue rue des Frères Bolifraud, rue des Écoles et rue de la Victoire,
- le projet mare, serre et jardins partagés,
- l'installation de nouvelles corbeilles à déchets avec distributeurs de sacs pour ramasser les crottes de chiens qui envahissent notre village,
- un budget disponible pour des dépenses non programmées.

La section de fonctionnement de notre budget

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante.

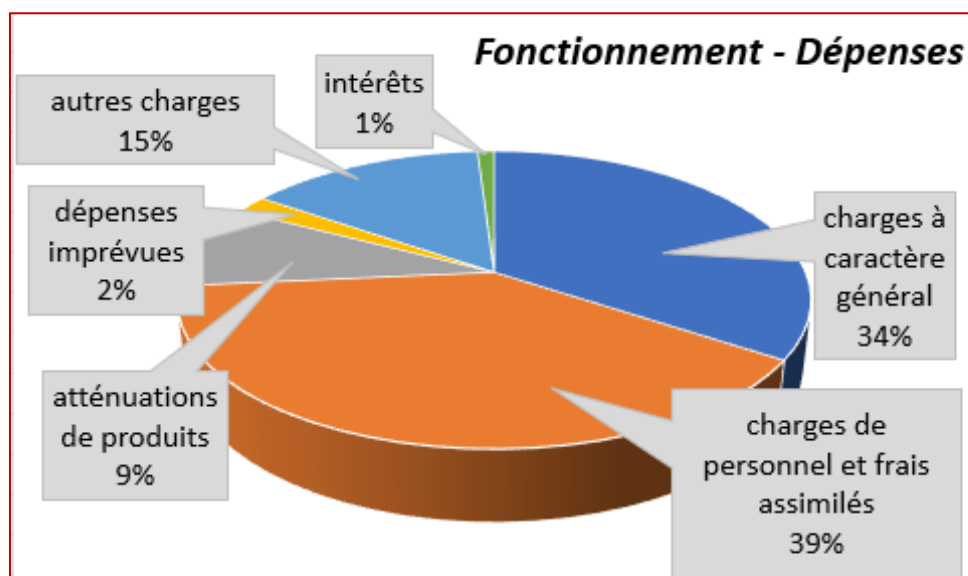
Afin de rendre plus précis notre budget, nous avons décidé de passer cette année à une **comptabilité des engagements** qui consiste à écrire toutes les dépenses et recettes dès qu'elles sont connues et bien avant que les mouvements de trésorerie ne soient effectifs.

Comme vous l'avez lu plus haut, le contexte international, national et local nous contraint à une gestion particulièrement stricte de notre fonctionnement.

En effet, entre la baisse des recettes et la hausse de plusieurs chapitres, nous avons été contraints de prendre des **mesures sévères** afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

Nos dépenses de fonctionnement : 630 029€

Nous **limitons au maximum nos dépenses** dans chaque chapitre, mais certains comptes sont incompressibles :



Les charges à caractère général (chapitre 011 = le fonctionnement de la mairie) **+5 400€**

- nous sommes extrêmement vigilants face à l'augmentation du tarif des énergies (+25%),
- nous limitons les budgets des fournitures, fêtes et cérémonies, honoraires, etc...
- l'entreprise chargée maintenant de l'entretien des locaux nous permet une économie en charges de personnel pour un service

rendu supérieur **+ 17 000€**

Les charges de personnel (chapitre 012 = les salaires) **-18 200€**

- nous n'avons plus de personnel non titulaire, ce qui nous permet de réaliser des économies.
- nous avons fait le choix de ne plus remplacer le personnel malade qu'à hauteur de la somme perçue par l'assurance souscrite (délai de carence de 10 jours, prise en charge des charges salariales à hauteur de 50%...).

Les atténuations de produits (chapitre 014) **+16 000€**

- le FPIC est le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La CCEJR le prenait intégralement en charge jusqu'en 2020 où la commune a versé 15%, puis 50% en 2021 et enfin 100% en 2022 à hauteur de 30 000€.

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 065) **+1 600€**

- les services mutualisés de la CCEJR (police intercommunale et services de l'urbanisme) sont maintenant pris en charge à hauteur de 3€ par habitant et par service, soit 6 900€ par service.
- pour maintenir l'équilibre de ce chapitre face à ces hausses de charges **le maire et ses adjoints ont décidé de réduire leur indemnité de 20%**
- les subventions accordées au CCAS et aux associations sont maintenues à l'identique

Nos recettes de fonctionnement :

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70) **+15 800€**

- nous recevons le remboursement par la CCEJR des frais de personnel mis à disposition pour 31 000€ et de mise à disposition des locaux (2 500€) pour la cantine et la garderie

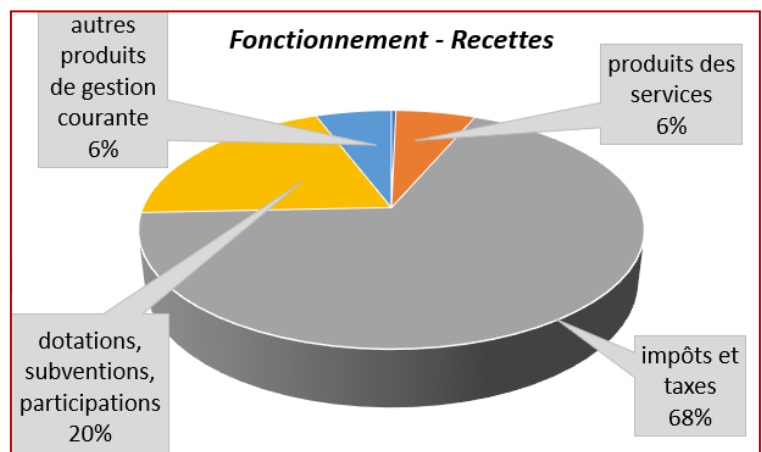
Les dotations, subventions et participations **-15 000€**

- la DGF, dotation de l'État, chute de 99 900€ à 90 000€
- la FCTVA, compensation de l'État aux collectivités, est réduite de 3 298€ à 1 000€
- l'État n'a pas compensé l'exonération de taxe d'habitation en 2021, contrairement à ce qui avait été annoncé, diminuant d'autant nos recettes à attendre cette année encore

Les autres produits de gestion courante **-11 500€**

- le remboursement du transport scolaire par Ile-de-France mobilités est moindre en 2022

Au total, notre budget en section de fonctionnement, malgré tous nos efforts, n'est pas équilibré et montre un déficit de 32 090€.



Aussi, pour compenser ce manque, **nous sommes contraints d'augmenter le taux d'imposition sur la taxe foncière de 2,74 points**, alors qu'il était inchangé depuis de très nombreuses années.

Nous sommes conscients qu'en cette période économiquement très difficile, nous vous demandons un effort important.

Soyez assurés que nous avons recherché toutes les économies possibles et que sans l'effort consenti par vos élus sur la baisse de leurs indemnités, ce taux aurait atteint 3,52%.

Nous vous rappelons que nos capacités d'investissement ne sont pas impactées par le contexte actuel et que nous pouvons poursuivre nos projets.



Entre **Juine**
et **Renarde**

Directeur de la publication : Patrick de LUCA

Rédaction et mise en page : Isabelle BAETE

Impression : Mairie de Chamarande

2 place de la Libération 91730 CHAMARANDE

n°ISSN 2781-3266

Imprimé sur du papier recyclé [Ne pas jeter sur la voie publique](#)

